



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Lyon, le **25 JUL. 2022**

Le Chef du service

à

**SCEA de la Bretanière
430 chemin de la Bretanière
69770 VILLECHENEVE**

Réf : 69-2022-00197

Objet : dossier de déclaration n° 69-2022-00197 instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : Le projet de création du plan d'eau de la Bretanière sur la commune de VILLECHENEVE. Accord sur dossier de déclaration

P J : obligation d'information de la date de début et de fin des travaux

Monsieur

Par courrier en date du 25/05/22, vous avez déposé un dossier de déclaration concernant : Le projet de création du plan d'eau de la Bretanière sur la commune de VILLECHENEVE dossier enregistré sous le numéro : 69-2022-00197, et pour lequel un récépissé vous a été délivré.

J'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration au titre de la loi sur l'eau. Dès lors, sans préjudice de l'application d'autres réglementations, vous pouvez entreprendre cette opération conformément au dossier déposé. Les services de Police de l'eau (sd69@ofb.gouv.fr ; ddt-eau@rhone.gouv.fr) doivent être avertis 10 jours avant le début des travaux.

Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie de VILLECHENEVE pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le RHÔNE durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera alors susceptible de recours contentieux par le déclarant et par les tiers devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément aux dispositions de l'article R.514-3-1 du code de l'environnement. En application de l'article R. 214-51 du code de l'environnement, la mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux, et l'exercice de l'activité objets de votre déclaration, doivent intervenir dans un délai de 3 ans à compter de la date du présent récépissé, à défaut de quoi votre déclaration sera caduque.

En cas de demande de prorogation de délai, dûment justifiée, celle-ci sera adressée au préfet au plus tard deux mois avant l'échéance ci-dessus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service,

Laurent GARIPUY

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.

Affaire suivie par : Gaëtan CARRIÈRE
Service Eau et Nature / Unité Eau
Tél : 04 78 63 11 04
Courriel : gaetan.carriere@rhone.gouv.fr
165, rue Garibaldi, CS 33 862, 69 401 Lyon cedex 03

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE L'OUVRAGE

Type de retenue	barrage en terre (remblai-déblai)
Surface en eau (retenue pleine) :	S = 5 280 m ²
Volume total d'eau stockée :	V = 10 000 m ³
Digue :	- Hauteur / TN = 7,00 m - Revanche minimale = 0,40 m
Fonctionnement du plan d'eau :	- du 1 ^{er} octobre au 14 juin : période de remplissage du plan d'eau, au-delà du débit réservé du cours d'eau - du 15 juin au 30 septembre : période d'interdiction de remplissage du plan d'eau, avec dérivation totale des eaux d'amont en aval de la retenue
Ouvrage de débit réservé :	- Canalisation : 40 mm - Q réservé = 0,2 l/s - Maintien du débit réservé du cours d'eau : - du 1 ^{er} novembre au 15 avril: restitution, en aval du plan d'eau, du débit réservé (0,2 l/s) - du 16 avril au 31 octobre : restitution, en aval du plan d'eau, de la totalité du débit entrant
Fossé de contournement :	- Fossé ouvert - pente = 0,5 % - Largeur en crête = 0,5 m - Hauteur = 0,3 m
Ouvrage de prise d'eau :	- Diamètre = 100 mm - Vanne verticale - Regard de décantation avec grille
Evacuateur de crue centennale :	- Type : chenal rectangulaire - Largeur : 3,50 m - Profondeur = 0,80 m
Ouvrage de vidange de fond :	- Diamètre = 150 mm - Durée de vidange = 7 j (retenue pleine) - Qmax = 48 l/s - Période de vidange = 1 ^{er} avril au 31 octobre - Le débit de vidange ne devra pas dépasser le débit pleins bord du cours d'eau à l'aval - Entretien de la grille du regard d'alimentation de la vidange et manœuvre de la vanne : 1 fois/an
Gestion et suivi :	Un carnet de suivi de la gestion du plan d'eau sera mis en place dans lequel seront consignés : - L'ensemble des manœuvres de vannes effectuées, - Les principales opérations d'entretien réalisées, - Les incidents survenus et les mesures mises en œuvre pour les corriger, - Les suivis associés aux opérations de vidange.
Dispositif de mesure des débits	- Compteur volumétrique à la station de pompage
Mesures ERC	- Mise en place d'un débit réservé (0,2 l/s) - DN 40 mm - Le plan d'eau doit permettre d'utiliser et de valoriser au maximum l'effet de bordure ;

OBLIGATION D'INFORMATION DE LA DATE DE DÉBUT ET DE FIN DES TRAVAUX

En déposant votre dossier de demande, vous vous êtes engagés à **informer le Service Eau et Nature de la DDT et le Service Départemental de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) des dates de démarrage et de fin chantier, au moins 15 jours à l'avance**

Je vous remercie de remplir les certificats ci-dessous et de les retourner soit par courriel aux adresses suivantes : ddt-eau@rhone.gouv.fr et sd69@ofb.gouv.fr, soit par voie postale (Direction Départementale des Territoires du Rhône - Service Eau et Nature - 165 rue garibaldi - CS 33862 - 69401 LYON cedex 03).

Certificat de **commencement** d'exécution des travaux

Nom, prénom ou Raison sociale : SCEA de la Bretanière

Adresse : 430 chemin de la Bretanière 69770 VILLECHENEVE

Nature et commune de situation du projet : Le projet de création du plan d'eau de la Bretanière sur la commune de VILLECHENEVE

Numéro cascade du dossier : 69-2022-00197

Date de commencement prévu des travaux : _____
(les services de police de l'eau seront prévenus au moins 15 jours avant la date de début des travaux)

Les travaux seront réalisés conformément au récépissé de déclaration, aux éléments contenus dans le dossier déposé, aux arrêtés ministériels de prescriptions générales et à l'arrêté de prescriptions spécifiques le cas échéant.

Date :

signature du pétitionnaire

✂

Certificat de **fin** de travaux

Nom, prénom ou Raison sociale : SCEA de la Bretanière

Adresse : 430 chemin de la Bretanière 69770 VILLECHENEVE

Nature et commune de situation du projet : Le projet de création du plan d'eau de la Bretanière sur la commune de VILLECHENEVE

Numéro cascade du dossier : 69-2022-00197

Date de fin des travaux : _____

Date :

signature du pétitionnaire

ce certificat n'exclut pas l'envoi de pièces techniques qui pourraient être exigées en fin de travaux